



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne

**Arrêté du 14 décembre 2020 portant définition des zones de desserte des lycées  
d'enseignement général et technologique public du département de l'Yonne pour  
l'année scolaire 2020-21**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne,  
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L214-5, D211-10, D211-11, D331-38,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup> - Le district de recrutement d'Auxerre correspondant à la zone de desserte des lycées Jacques Amyot et Joseph Fourier est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089AUX**) :

APPOIGNY	COULANGES-	MONETEAU	SAINT-
AUGY	LA-VINEUSE	MONTIGNY-LA-	GEORGES-SUR-
AUXERRE	ESCOLIVES-	RESLE	BAULCHE
BLEIGNY-LE-	SAINTE-	PERRIGNY	SEIGNELAY
CARREAU	CAMILLE	QUENNE	VALLAN
CHAMPS-SUR-	GURGY	ROUVRAY	VENOUSE
YONNE	GY-L'EVEQUE	SAINT-BRIS-LE-	VENOY
CHARBUY	HERY	VINEUX	VILLEFARGEAU
CHEVANNES	JUSSY		VILLENEUVE-
	LINDRY		SAINT-SALVES

Art. 2 - Le district de recrutement d'Avallon correspondant à la zone de desserte du lycée Parc des Chaumes est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089AVA**) :

AIGREMONT	BIERRY-LES-	DISSANGIS	JOUANCY
ANGELY	BELLES-	DOMECY-SUR-	JOUX-LA-VILLE
ANNAY-LA-	FONTAINES	CURE	LICHERES-
COTE	BLACY	DOMECY-SUR-	PRES-
ANNAY-SUR-	BLANNAY	LE-VAULT	AIGREMONT
SEREIN	BOIS-D'ARCY	ETAULE	L'ISLE-SUR-
ANNEOT	BROSSES	ETIVEY	SEREIN
ANNOUX	BUSSIÈRES	FOISSY-LES-	LUCY-LE-BOIS
ARCY-SUR-	CENSY	VEZELAY	LUCY-SUR-
CURE	CHAMOIX	FONTENAY-	CURE
ASNIÈRES-	CHASTELLUX-	PRES-VEZELAY	MAGNY
SOUS-BOIS	SUR-CURE	FRESNES	MARMEAUX
ASQUINS	CHATEL-	GIROLLES	MASSANGIS
ATHIE	GERARD	GIVRY	MENADES
AVALLON	COUTARNOUX	GRIMAUT	MOLAY
BEAUVILLIERS	CUSSY-LES-	GUILLON-	MONTILLOT
BESSY-SUR-	FORGES	TERRE-PLAINE	MONTREAL
CURE	DEUX RIVIERES	ISLAND	

MOULINS-EN- TONNERROIS NITRY NOYERS PASILLY PIERRE- PERTHUIS PISY POILLY-SUR- SEREIN PONTAUBERT PRECY-LE-SEC PROVENCY QUARRE-LES- TOMBES	SAINT-ANDRE- EN-TERRE- PLAINE SAINT- BRANCHER SAINTE- COLOMBE SAINTE- MAGNANCE SAINTE-VERTU SAINT- GERMAIN-DES- CHAMPS SAINT-LEGER- VAUBAN	SAINT-MORE SAINT-PERE SANTIGNY SARRY SAUVIGNY-LE- BEUREAL SAUVIGNY-LE- BOIS SAVIGNY-EN- TERRE-PLAINE SERMIZELLES TALCY THAROISEAU THAROT THIZY	THORY TRUCY-SUR- YONNE VASSY-SOUS- PISY VAULT-DE- LUGNY VERMENTON VEZELAY VOUTENAY- SUR-CURE
--	--	--	--

Art. 3 - Le district de recrutement de Joigny correspondant à la zone de desserte du lycée Louis Davier est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089JOI**) :

ARCES-DILO BASSOU BEAUMONT BELLECHAUME BEON BONNARD BRANCHES BRIENON-SUR- ARMANCON BRION BUSSY-EN- OTHE CEZY CHAMPLAY CHAMPLOST CHAMVRES CHARMOY	CHASSY CHEMILLY-SUR- YONNE CHENY CHICHERY EPINEAU-LES- VOVES ESNON FLEURY-LA- VALLEE HAUTERIVE JOIGNY LA CELLE- SAINT-CYR LAROCHE- SAINT- CYDROINE	LE VAL D'OCRE LES ORMES LOOZE MERCY MERRY-LA- VALLEE MIGENNES MONTHOLON MONT-SAINT- SULPICE ORMOY PAROY-EN- OTHE PAROY-SUR- THOLON POILLY-SUR- THOLON	PRECY-SUR- VRIN SAINT-AUBIN- SUR-YONNE SAINT- MAURICE-LE- VIEIL SAINT- MAURICE- THIZOUAILLE SENAN SEPEAUX- SAINT ROMAIN SOMMECAISE VALRAVILLON VILLECIEN VILLEVALLIER
--	--	---	---

Art. 4 - Le district de recrutement de Sens correspondant à la zone de desserte du lycée Catherine et Raymond Janot est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089SEN**) :

BAGNEAUX BRANNAY CERILLY CERISIERS CHAMPIGNY CHAUMONT CHEROY COLLEMIERS COMPIGNY CORNANT COULOURS COURGENAY	COURLON-SUR- YONNE COURTOIN COURTOIS- SUR-YONNE CUY DOLLOT DOMATS EGRISSELLES- LE-BOCAGE EVRY FLACY	FOISSY-SUR- VANNE FONTAINE-LA- GAILLARDE FOUCHERES FOURNAUDIN GISY-LES- NOBLES GRON JOUY LA BELLIOLE	LA CHAPELLE- SUR-OREUSE LA POSTOLLE LAILLY LES CLERIMOIS LES SIEGES LES VALLEES DE LA VANNE LIXY MAILLOT MALAY-LE- GRAND
--	--	--	---

MALAY-LE- PETIT MICHERY MOLINONS MONTACHER- VILLEGARDIN NAILLY NOE PAILLY PARON PERCENEIGE PLESSIS-SAINT- JEAN PONT-SUR- VANNE PONT-SUR- YONNE	ROSOY SAINT-AGNAN SAINT- CLEMENT SAINT-DENIS- LES-SENS SAINT-MARTIN- DU-TERTRE SAINT- MAURICE-AUX- RICHES- HOMMES SAINT-SEROTIN SAINT- VALERIEN SALIGNY	SAVIGNY-SUR- CLAIRIS SENS SERBONNES SERGINES SOUCY SUBLIGNY THORIGNY- SUR-OREUSE VALLERY VAUDEURS VAUMORT VERNOY VERON VILLEBLEVIN VILLEBOUGIS VILLECHETIVE	VILLEMANOCHÉ VILLENAVOTTE VILLENEUVE- LA-DONDAGRE VILLENEUVE- LA-GUYARD VILLENEUVE- L'ARCHEVEQUE VILLEPERROT VILLEROY VILLETHIERRY VILLIERS-LOUIS VINNEUF VOISINES
--	--	---	---

Art. 5 - Le district de recrutement de Tonnerre correspondant à la zone de desserte du lycée Chevalier d'Eon est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089TON**) :

AISY-SUR- ARMANCON ANCY-LE- FRANC ANCY-LE-LIBRE ARGENTENAY ARGENTEUIL- SUR- ARMANCON ARTHONNAY BAON BEINE BERNOUIL BERU CARISEY CHABLIS CHASSIGNELLE S CHEMILLY-SUR- SEREIN CHENEY CHICHEE CHITRY COLLAN	COURGIS CRUZY-LE- CHATEL CRY DANNEMOINE DYE EPINEUIL FLEYS FLOGNY-LA- CHAPELLE FONTENAY- PRES-CHABLIS FULVY GIGNY GLAND JULLY JUNAY LA CHAPELLE- VAUPELTEIGNE LEZINNES LIGNORELLES LIGNY-LE- CHATEL MALIGNY	MELISEY MERE MOLOSMES NUITS PACY-SUR- ARMANCON PERRIGNY- SUR- ARMANCON PIMELLES PONTIGNY PREHY QUINCEROT RAVIERES ROFFEY RUGNY SAINT-CYR- LES-COLONS SAINT-MARTIN- SUR- ARMANCON SAMBOURG SENNEVOY-LE- BAS	SENNEVOY-LE- HAUT SERRIGNY STIGNY TANLAY THOREY TISSEY TONNERRE TRICHEY TRONCHOY VARENNES VEZANNES VEZINNES VILLIERS-LES- HAUTS VILLON VILLY VIREAUX VIVIERS YROUERRE
---	--	---	--

Art. 6 - Le district de recrutement de Toucy correspondant à la zone de desserte du lycée Pierre Larousse est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089TOU**) :

ANDRYES	ESCAMPS	MAILLY-LE-	SAINT-
BEAUVOIR	ETAIS-LA-	CHATEAU	SAUVEUR-EN-
BLENEAU	SAUVIN	MERRY-SEC	PUISAYE
CHAMPCEVRAI	FESTIGNY	MERRY-SUR-	SAINTS-EN-
S	FONTAINES	YONNE	PUISAYE
CHAMPIGNELLE	FONTENAY-	MEZILLES	SEMENTRON
S	SOUS-	MIGE	SOUGERES-EN-
CHARENTENAY	FOURONNES	MOUFFY	PUISAYE
CHARNY OREE	FONTENOY	MOULINS-SUR-	TANNERRE-EN-
DE PUISAYE	FOURONNES	OUANNE	PUISAYE
CHATEL-	LA FERTE-	MOUTIERS-EN-	THURY
CENSOIR	LOUPIERE	PUISAYE	TOUCY
COULANGERON	LAIN	OUANNE	TREIGNY-
COULANGES-	LAINSECQ	PARLY	PERREUSE-
SUR-YONNE	LALANDE	POURRAIN	SAINTE-
COURSON-LES-	LAVAU	ROGNY-LES-	COLOMBE
CARRIERES	LES HAUTS DE	SEPT-ECLUSES	VAL-DE-MERCY
CRAIN	FORTERRE	RONCHERES	VILLENEUVE-
DIGES	LEUGNY	SAINPUITS	LES-GENETS
DRACY	LEVIS	SAINTE-	VILLIERS-
DRUYES-LES-	LICHERES-SUR-	FARGEAU	SAINT-BENOIT
BELLES-	YONNE	SAINTE-MARTIN-	
FONTAINES	LUCY-SUR-	DES-CHAMPS	
EGLENY	YONNE	SAINT-PRIVE	

Art. 7 – Le district de recrutement commun d'Auxerre et Avallon correspondant à la zone de desserte des lycées Jacques Amyot et Joseph Fourier (Auxerre) et Parc des Chaumes (Avallon) est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089AUXAV**) :

BAZARNES	MAILLY-LA-	SAINTE-	VINCELLES
IRANCY	VILLE	PALLAYE	VINCELOTES
	PREGILBERT	SERY	

Art. 8 – Le district de recrutement commun de Sens et Joigny correspondant à la zone de desserte des lycées Louis Davier (Joigny) et Catherine et Raymond Janot (Sens) est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089SENJO**) :

ARMEAU	ETIGNY	SAINT-JULIEN-	VERLIN
BUSSY-LE-	LES BORDES	DU-SAULT	VILLENEUVE-
REPOS	MARSANGY	SAINT-LOUP-	SUR-YONNE
CHAUMOT	PASSY	D'ORDON	
CUDOT	PIFFONDS	SAINT-MARTIN-	
DIXMONT	ROUSSON	D'ORDON	

Art. 9 – Le district de recrutement commun de Tonnerre et Joigny correspondant à la zone de desserte des lycées Louis Davier (Joigny) et Chevalier d'Eon (Tonnerre) est constitué des communes de domiciliation suivantes (code zone géographique **089TONJO**) :

BEUGNON	GERMIGNY	SAINT-	VERGIGNY
BŒURS-EN-	JAULGES	FLORENTIN	VILLIERS-
OTHE	LASSON	SORMERY	VINEUX
BUTTEAUX	NEUVY-	SOUMAINTRAIN	
CHAILLEY	SAUTOUR	TURNY	
CHEU	PERCEY	VENIZY	

Art. 10 - Sauf dérogation explicite, les élèves domiciliés habituellement dans les communes visées aux articles 1 à 9 sont affectés dans leur(s) établissement(s) de secteur.

Art. 11 – Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auxerre, le 14 décembre 2020

*Auber*

Vincent AUBER



